

Vivre à Flaxlanden



Informations municipales

N° 115 juillet-août 2023

Les participants à la Journée Citoyenne 2023

Le Mot de Madame la Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Que ce soit par l'intermédiaire de ce bulletin ou de vive voix directement aux intéressés, je ne manque jamais une occasion de remercier pour leur fort engagement les bénévoles, qu'ils appartiennent à des associations ou pas, lors de manifestations organisées dans le village. La dernière en date était la fête de la musique qui a connu un fantastique succès. C'est l'ACL, avec à sa tête son jeune président Cédric Boufelaas, qui a assuré l'intendance, secondée par l'APEF (Association des Parents d'Elèves de Flaxlanden). Donc un grand bravo à tous ces valeureux volontaires qui installent le matériel, préparent les repas, assurent le service, gèrent tous les impondérables qui peuvent surgir, et, après tout cela, rangent tables, chaises, cuisine, et nettoient les lieux, au petit matin souvent.

On pourrait croire que la situation est idyllique, qu'il suffit d'envoyer quelques SMS pour trouver suffisamment de personnes qui accourront aider les organisateurs des événements qui apportent de la vie dans notre village.

Et bien non, tel n'est pas le cas. Cette « crise des vocations de bénévoles » n'est pas qu'un phénomène local, mais quasi général. Alors que les associations flaxlandaises n'ont jamais connu autant de membres inscrits aux diverses activités proposées...

Le dynamisme d'une commune est directement lié au dynamisme et à l'engagement de toute sa population. Chacun-e doit apporter sa pierre à l'édifice pour le « bien vivre ensemble ». De même que le maire a besoin de son équipe municipale pour la gestion de la commune, les associations ont besoin d'aidants qui sont prêts à donner un peu de leur temps pour la communauté. « On » entend encore trop souvent qu'il ne se passe pas grand-chose à Flaxlanden, mais il faut aussi savoir se retrousser les manches et s'engager dans l'associatif et rien n'empêche celles et ceux qui pensent cela de venir faire des propositions d'animations à l'équipe municipale. Nous sommes ouverts à toute nouveauté.

Au final, c'est aussi vous, Flaxlandaises et Flaxlandais, qui avez l'avenir du village entre vos mains.

Je vous souhaite de passer un excellent été...

La maire
Francine Agudo-Perez

MAIRIE DE FLAXLANDEN 5, rue de Bruebach 68720 Flaxlanden

Tél : 03.89.06.25.44 - Fax : 03.89.06.44.34

Mail : accueil@flaxlanden.fr - Site internet : www.vivreaflexlanden.com

Heures d'ouverture : lundi à vendredi - 10h00 à 12h00 et les lundis et mercredis de 15h00 à 18h00

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : ouverture les mercredis de 14h30 à 18h30 et les samedis de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Tél : 03 89 57 48 62 - Mail : bibli.flaxlanden@gmail.com

Conseils municipaux de mai et juin 2023

Subventions aux associations

Les subventions de fonctionnement suivantes ont été attribuées aux associations pour l'année 2023 :

*Chorale Sainte-Cécile :	210.00€
*Amis de la bibliothèque:	450.00€
*Photo-Club:	450.00€
*Mamosso:	500.00€
*Amicale des Boulistes:	600.00€

Ils tiennent compte de l'utilisation des locaux communaux, du degré d'implication dans les activités du village et de l'état des comptes de l'association.

Contrat de territoire Alsace Agglomération de Mulhouse 2022-2025

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires pragmatiques qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Le Conseil a approuvé le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Agglomération de Mulhouse pour la période 2022-2025.

Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel

GRDF, en qualité de concessionnaire, est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de

gaz naturel.

Le montant de la redevance annuelle 2023 est de 512.00€.

Remboursement des frais engagés par les élus de la commune de Flaxlanden

Les membres du conseil municipal peuvent être amenés à se rendre à des réunions où ils représentent la commune, hors du territoire communal. Dans ces cas, les élus peuvent bénéficier du remboursement des frais engagés sous réserve de l'établissement d'un ordre de mission préalablement signé par le Maire ou le 1er adjoint.

Les frais concernés sont les suivants :

*Frais d'hébergement et de repas

*Frais de transport

*Frais liés à l'exécution d'un mandat spécial

*Déplacements dans le cadre du droit à la formation des élus.

Les justificatifs des dépenses devront être fournis à l'ordonnateur et un ordre de mission préalable établi.

Les tableaux d'indemnités sont consultables en mairie.

Convention de mise à disposition d'un archiviste itinérant

Les communes et les établissements publics sont tenus d'assurer la gestion, la conservation et la mise en valeur de leurs archives dans le respect de la législation applicable en la matière, dans l'intérêt public et sous le contrôle scientifique et technique des Archives Départementales.

Considérant que notre commune ne dispose pas de service ni de personnel formé et disponible pour assurer la gestion de nos archives, le conseil municipal a signé la convention de mise à disposition d'un archiviste itinérant, proposée par le CDG 68.

Organisation du rythme scolaire pour les rentrées 2023 à 2025

L'organisation du rythme scolaire des écoles maternelles et élémentaires, est maintenu sur quatre jours comme suit :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h.

Demande de retrait de la Commune de Flaxlanden du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Collège de Brunstatt

Les élèves de la commune ne relevant plus du Collège de Brunstatt-Didenheim, celle-ci s'est retirée du Syndicat.

Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Le plan d'action de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2022 – 2026 de Mulhouse Alsace Agglomération est décliné en 4 axes stratégiques, conformes aux préconisations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNPD) et qui tiennent compte des particularités locales :

Axe 1 : Protéger les jeunes et prévenir la délinquance ;

Axe 2 : Prévenir les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes, et aller vers les publics vulnérables ;

Axe 3 : Veiller à la sécurité et à la tranquillité publique par un partenariat fort et en associant la population ;

Axe 4 : Renforcer la sécurité routière sur le territoire.

Le Conseil Municipal signera la convention.

Réactualisation d'un prêt relais

Dans le cadre du financement de la Maison Pour Tous, la commune a contracté 2 emprunts en 2021 :

- prêt de 330 000 € à LT sur 20 ans 0.95%

- prêt de 370 000 € à CT sur 2 ans 0.38%

Ce dernier prêt devait être remboursé avec la FCTVA récupérée en 2022 et 2023 sur les dépenses d'investissement payées en 2020 et 2021. En raison du retard du chantier, les dépenses se sont étalées au-delà de 2021 de sorte qu'une fraction du remboursement de la FCTVA, soit près de 120 000 € n'interviendra qu'en 2024 voire 2025.

Dans ces conditions il est nécessaire de recourir à nouveau à un prêt relais de 120 000 € remboursable in fine sur 2 ans.

**Prochain Conseil
le 21 septembre 2023**

Le Conseil municipal des Enfants

Les actions du Conseil Municipal des enfants tout au long de cette année

* **A l'occasion des cérémonies du 11 novembre 2022 et du 8 mai 2023**, le Maire du Conseil Municipal des enfants Aurélien DELBAERE a fait un très beau discours. Les enfants de l'école se sont joints aux membres du conseil pour chanter la Marseillaise.

* Participation à la **Fête de Noël de l'association Trisomie 21**.

* La commission Loisirs et divertissements a organisé un **après-midi jeux de société**, où les enfants avaient la possibilité de venir déguisés, un goûter leur a été offert.



* Le Conseil Municipal des enfants a choisi pour la **journée citoyenne** de décorer la cour de l'école élémentaire. Ils ont réalisé une fresque sur le mur de l'atelier, peint des galets, fabriqué un support à base de palette pour y mettre des fleurs.

* Monsieur GLOTZ leur a fait la grande joie d'accéder à leur demande d'une **visite historique de Flaxlanden**, pour la classe de CM1 et CM2, les enfants ont été très contents de ce qu'ils ont appris sur l'histoire de leur village.

* Lors des différentes réunions du Conseil Municipal, les enfants ont choisi d'inviter les **seniors à une après-midi jeux de société**, qui a eu beaucoup de succès, un goûter réalisé par les enfants (et leurs parents) a été proposé.



* Pour la clôture du Conseil Municipal des enfants, ils iront installer des filets pour les buts du terrain de foot, et les paniers de la place de basket.



AVIS A TOUS LES ARTISTES DE FLAXLANDEN

Fort de la 1ère exposition de l'an passé qui a eu beaucoup de succès, que vous soyez peintre, sculpteur, bijoutier, fleuriste, potier, musicien, couturier, écrivain ou expert dans tout autre domaine artistique, amateur ou professionnel, si vous demeurez ou œuvrez au sein de notre village, vous aurez la possibilité d'exposer vos œuvres lors du week-end du 7 et 8 octobre.

Si vous souhaitez vous joindre aux créateurs qui se sont déjà signalés, si vous avez un don que vous accepteriez de partager avec d'autres, que vous ayez 6 ou 90 ans,

n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la Mairie,
à vous inscrire afin de participer à ce WE, et à vous réserver cette date.

Nous serions ravis de faire votre connaissance et d'admirer vos créations !!!

Plan canicule

Peuvent s'inscrire sur le registre du plan canicule géré par la CCAS de Flaxlanden :

- toutes personnes de plus de 65 ans résidant à domicile
- les personnes vulnérables (isolées, sous traitement médical...)
- les personnes en situation d'handicap ou touchant une pension d'invalidité, une pension militaire d'invalidité ou une pension de victime de guerre.

L'inscription se fait à l'aide du formulaire d'inscription disponible en mairie, soit par la personne même, soit par un tiers (médecin, voisin ou famille...)



OPÉRATION
TRANQUILLITÉ
VACANCES



Opération Tranquillité Vacances

La période des vacances approche et de nombreux domiciles seront inoccupés.

Pensez aux différentes démarches que vous pouvez effectuer afin d'éviter de mauvaises surprises au retour.

Vous pouvez signaler vos dates d'absence à la Gendarmerie de Lutterbach (03-89-52-12-12).

Ils programmeront leurs patrouilles afin d'accentuer la surveillance.

Vous pouvez aussi télécharger le formulaire «Opération Tranquillité Vacances»

sur le site internet www.flaxlanden.fr ou le récupérer en Mairie.



Bibliothèque municipale

Horaires pendant les vacances

La bibliothèque sera ouverte les **mercredis de 17h à 19h**,
du **08 juillet au 23 août inclus**.

Entrée libre et gratuite pour tous.
Maison pour Tous.

Les bénévoles

Enlèvement des nids de guêpes ou de frelons :



Nos sapeurs pompiers n'interviennent plus pour l'enlèvement de nids de guêpes ou frelons.
Il faut dorénavant contacter une société privée.

Programme de balayage mécanisé



La balayeuse passera dans nos rues les lundis 17 juillet et 11 septembre.
Nous vous remercions par avance de ne pas laisser vos véhicules stationnés sur la chaussée
lors de ces interventions.

Rappel nuisances sonores



Les travaux de jardinage ou de bricolage avec des appareils tels que tondeuses, tronçonneuses,
perceuses, raboteuses, scies électriques, etc.. ne peuvent être effectués que du lundi au samedi de
9h00 à 12h00 et de **14h00 à 19h00**. Ils sont interdits les dimanches et jours fériés.
Les propriétaires d'animaux, notamment de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures
propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Accueil en Mairie

Durant les vacances, les horaires d'accueil du public sont inchangés.
A savoir : les matins de 10h00 à 12h00
et les lundis et mercredis après-midi de 15h00 à 18h00

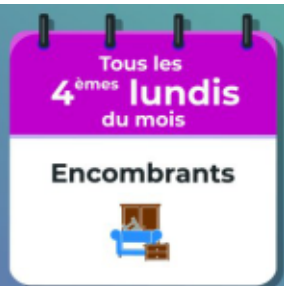
Elle sera fermée du **8 août au 15 août** inclus.



Rappel : les encombrants

Depuis le 1er juin,
les encombrants sont collectés les 4èmes lundis du mois

uniquement sur appel au **0800 002 914**
au plus tard 3 jours avant la collecte



Le parrainage civil

Le Parrainage Civil, appelé aussi Baptême Républicain, est un acte laïc et symbolique qui permet de désigner, hors du cadre religieux, un ou plusieurs parrain(s) et marraine(s) à son enfant. Le Parrainage Civil se pratique à la mairie. Cet engagement moral n'a qu'une valeur symbolique et n'est donc pas régi par la loi. Néanmoins, les parrain(s) et marraine(s) doivent être majeurs.



Le Parrainage Civil n'est prévu par aucun texte. Il n'a pas de valeur légale et ne lie pas les parrains et marraines par un lien contractuel. L'engagement qu'ils prennent de suppléer les parents, en cas de défaillance ou de disparition, est symbolique. Il traduit leur attachement particulier à l'enfant.

Le baptême civil n'étant pas un acte d'état civil, il n'est pas inscrit sur les registres de l'état-civil. Les certificats ou documents que délivre le maire pour l'occasion, ainsi que la tenue d'un registre officieux, ne présentent aucune valeur juridique.

(En photo le parrainage civile des Thiago).

La municipalité

Félicitations Rozène

Rozène Jadot (4ème au premier rang sur la photo) chargée de l'accueil, de la communication et des relations avec les associations de Flaxlanden est employée de mairie depuis 18 mois.

Elle a réussi avec brio le diplôme de *secrétaire de mairie* après 9 mois de formation.

Nous adressons toutes nos félicitations à la jeune lauréate ...



Les Devinettes de Tonton Claude

La réponse à la devinette du précédent bulletin :



Il s'agissait d'un cliché de la rue du Fossé.
Elle a été prise dans les années 50,
pendant les travaux de busage du fossé.



Nouveau Quizz :

De quel endroit est prise cette photo
et quelle est l'année de ce cliché ?



Réponse dans le prochain numéro de *Vivre à Flaxlanden*

Claude Buchmann

A l'attention de nos aînés

Petit Rappel :

N'oubliez pas de chercher en Mairie votre **carte Pass'Temps Seniors** (avec 1 photo d'identité).



Elle vous ouvre droit à bien des avantages à partir de 65 ans dont :

- des entrées gratuites à la piscine ou au zoo
- des réductions avantageuses pour des concerts, cinéma ou autres spectacles
- des tarifs attractifs pour les musées.....

Quelques photos de la sortie au Glockabrunna



Une bien belle journée ensoleillée pour les 46 participants !!!

Et les Kaffekrantzla continuent

Pour celles et ceux qui se sentent seuls, qui souhaitent passer un bon moment à plusieurs :

Le 1er mercredi du mois, café de 16H15 à 18H
Le dernier mercredi du mois, repas à partir de 12H
toujours au Flax'Laada chez Chris !



Plan Local d'Urbanisme (PLU) et PLU Intercommunal

Actuellement

Depuis 2015 notre commune est, sur le plan de l'urbanisme, réglementée par le PLU communal. Les demandes d'urbanismes sont enregistrées en mairie, examinées par la sous-commission "Permis", transmises au service instructeur de Mulhouse pour avis de conformité puis retournées en mairie pour signature. La commune suit scrupuleusement les indications techniques du service instructeur. Progressivement le PLU sera remplacé par le PLUi dont m2A a la compétence depuis 2023.

Ci-dessous notre zonage.



Le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération est couvert par 35 PLU dont elle pilote l'évolution en étroite collaboration avec les communes concernées pour répondre à leurs besoins.

Par délibération de son Conseil d'Agglomération en date du 30 janvier 2023, Mulhouse Alsace Agglomération a prescrit l'élaboration de son premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), fixé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation avec le public.

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document stratégique qui traduit le projet de territoire, fixe les grandes orientations en matière d'aménagement et d'habitat et détermine également les règles d'occupation et d'utilisation du sol.

Ce document couvrira, au terme de la procédure, l'ensemble du territoire de m2A.

Quand ?

La loi Climat et Résilience adoptée le 22 août 2021 a modifié la donne en imposant aux territoires de diminuer de 50 % d'ici la fin de la décennie, le rythme de l'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers pour atteindre en 2050, le zéro artificialisation nette (ZAN).

Par ailleurs et au-delà de l'enjeu réglementaire, l'élaboration du PLU à l'échelle intercommunale permettra également à Mulhouse Alsace Agglomération de conforter, développer et mettre en œuvre son projet de territoire qui intègre une vision stratégique et partagée de son développement.

Ainsi, les trois principaux objectifs poursuivis dans le cadre de cette procédure, qui balayent les volets environnementaux, économiques et de l'habitat, ambitionnent de produire un territoire :

- *durable et résilient, respectueux des enjeux planétaires et inscrit dans la transition écologique
- *dynamique et attractif pour les entreprises
- *désirable, offrant un cadre de vie de qualité à ses habitants.

Christian Schnebelen

Adjoint au maire chargé de l'Urbanisme et de la Communication

Les communes de Brunstatt-didenheim, Zillisheim et Flaxlanden vous proposent :

Cet été avec l'Espace Jeunesse

- **Le festival Décibulles du 7 au 10 juillet**

Viens vivre une expérience en temps que bénévole lors d'un festival de musique ! POUR LES 15-17 ANS
GRATUIT

- **Séjour Pierre Percée du 17 au 21 juillet**

Nuitées sous tentes, baignades, accrobranche, veillées au coin du feu !
CC: 120€/ 130€/140€ HC: 150€

- **Mini-camp Metz du 2 au 3 août**

Découvre l'un des plus belles villes du Grand Est ainsi que le Zoo d'Amnéville !
CC: 80€/ 100€/ 120€ HC: 130€

- **Le festival A dos d'art du 22 au 25 août**

Cinquième édition du festival, crée pour et par les jeunes !
CC: 43€/ 47€/ 50€ HC: 53€

Informations et Contacts

Anaïs: 07.68.54.72.10
saj.bdzf@mouvement-rural.org

Inscription

Ouverture des inscriptions à partir de vendredi
26 mai à 18h
(vendredi 2 juin pour les extérieurs)

JEUNESSE



La Fête de la Pomme devient Flax en Fête.

Jusqu'à ce jour la fête de la pomme était organisée par les associations du village.

La commune ne mettant à disposition que les moyens logistiques pour la mise en place des barrières pour sécuriser les accès piétons et la gestion du sens de circulation.

Cette organisation nécessite beaucoup de bénévoles, entre la préparation du samedi, la prise des réservations, la mise en place des stands, la gestion de la sécurité et les différents stands de boissons, de repas et les animations sans parler du rangement.

Depuis le Covid, le constat est qu'il y a moins de visiteurs, moins de stands, moins de bénévoles.

Cette année, les associations ont envie de proposer quelque chose de nouveau et souhaitent créer un évènement plus festif "Flax en Fête" tourné vers la convivialité.

Elles proposeront une animation sportive familiale que l'on appelle Color Run, des animations pour les petits et les grands, de la musique et de la restauration tout au long de la journée et ceci au niveau de la salle des sports.

Le programme complet sera distribué dans vos boîtes aux lettres fin août, début septembre.



L'association des Donneurs de Sang de Flaxlanden/Zillisheim

vous invite à son prochain don de sang

le **vendredi 08 septembre 2023**

de 16H30 à 19h30

Organisée à la salle des Sports et de la Culture de Flaxlanden,

Cette collecte sera l'occasion de fêter les 25 ans de notre association avec une collation maison.

Et si nous profitons de cet anniversaire pour battre notre record de 131 dons pour une collecte ?

Nous vous attendons nombreux ...

Merci d'avance à tous pour votre mobilisation.

Les bénévoles de l'EFS 68

Nouveau à FLAXLANDEN :

Ouverture de la ludothèque le samedi 02 septembre 2023 !

Tous les premiers samedis du mois, de 14h30 à 17h30,
l'équipe de bénévoles de l'association Trisomie21 Alsace vous accueillera au sein de sa ludothèque inclusive
située au 2ème étage de la Maison pour Tous, 3 rue des écoles (au-dessus de la bibliothèque).



Au programme : des ateliers thématiques, des jeux, du matériel éducatif, des livres et plus encore !

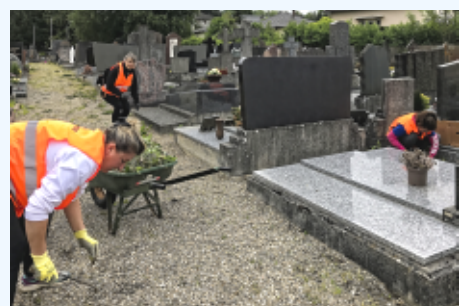
Les enfants étant placés sous la responsabilité des parents, la présence d'un adulte accompagnateur est obligatoire.

Pour les tout-petits enfants et les plus grands jusqu'à 11 ans.

Renseignements : Patricia HARTZER
au 07 68 11 50 09

La journée citoyenne

Quelques images non exhaustives de cette belle journée.



La commune remercie vivement les quelques 160 participants, petits et grands, qui se sont répartis en une dizaine de chantiers. Nous espérons tous pouvoir vous retrouver l'année prochaine pour une nouvelle journée citoyenne.

Galerie souvenirs



Cérémonie du souvenir du 8 mai 1945 avec le conseil municipal des enfants et l'association des Anciens Combattants.



La marche populaire du Cerf, par une belle journée, a été un franc succès.



La Journée Citoyenne finit toujours par un grand banquet.



Le concert de Grand Bleu Canap', une belle soirée au club des Boulistes.



La sortie annuelle "carpes-frites" des séniors au Glokabrunna à Balschwiller.



Le barbecue estival des séniors lors de leur fête champêtre annuelle.